



Audit – Bureau de Lille
213 Boulevard de Turin

59777 Euralille

T : +33 (0)3 20 13 09 94

www.bakertilly.fr

WE ACT FOR KIDS FOND' ACTIONS

Fonds de dotation

Siège social : 162, Boulevard de Fourmies 59100 ROUBAIX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



WE ACT FOR KIDS FOND' ACTIONS

Fonds de dotation
Siège social : 162, Boulevard de Fourmies 59100 ROUBAIX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres de l'organe délibérant,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation WE ACT FOR KIDS FOND' ACTIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation et relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Euralille, le 2 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Bertrand LEROY

WE ACT FOR KIDS FOND' ACTIONS - Fonds de dotation - BILAN ACTIF AU 31/12/2022

ACTIF	Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2021 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	-		-	-
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	750 733		750 733	809 047
Charges constatées d'avance				
Total II	750 733	-	750 733	809 047
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	750 733	-	750 733	809 047

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

WE ACT FOR KIDS FOND' ACTIONS - Fonds de dotation - BILAN PASSIF AU 31/12/2022

PASSIF	Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2021 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres dotation consommables		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	37	37
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous total)	37	37
Fonds propres consommables	727 105	760 196
Subventions d'investissement		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Total I	727 142	760 233
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total II		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 800	4 056
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	18 791	44 758
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total III	23 591	48 814
Ecarts de conversion Passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	750 733	809 047

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

WE ACT FOR KIDS FOND' ACTIONS - Fonds de dotation - COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2021 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	489 304	313 692
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits : transferts de charges		1 929
Autres produits : mécénats de compétences		
Total I	489 304	315 621
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	14 296	15 722
Aides financières	475 634	300 201
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges : contributions en nature		
Total II	489 931	315 923
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	- 627	- 301

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

WE ACT FOR KIDS FOND' ACTIONS - Fonds de dotation - COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2021 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	627	301
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	627	301
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	627	301
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	489 931	315 923
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	489 931	315 923
EXCEDENT OU DEFICIT	-	-
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	136 764	142 031
Bénévolat		
TOTAL	136 764	142 031
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	136 764	142 031
Personnel bénévole		
TOTAL	136 764	142 031

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**1) PRESENTATION DU FONDS DE DOTATION****OBJET DU FONDS**

Le Fonds de dotation a pour objet, dans un but non lucratif et dans une finalité d'intérêt général, de contribuer à la protection des enfants en situation de fragilité.

Par ses programmes propres et par le soutien financier de projets le Fonds promeut leurs droits fondamentaux, leur éducation, leur épanouissement, leur bonne santé, leur autonomie et l'amélioration de leur environnement.

ACTIONS MISES EN OEUVRE

Pour réaliser ces actions le Fonds de dotation met en œuvre les actions suivantes :

- Partenariats financiers, en nature ou en mécénat de compétence, avec des organismes publics ou privés à but non lucratifs.

Le Fond'actions We Act For Kids est à la fois Redistributeur en finançant des associations et ONG sur le sol français dans le cadre de l'éducation, de l'éveil de la petite enfance, de l'accompagnement des parents et de leur inclusion pour les familles les plus fragiles.

MOYENS

Le principal partenaire financier du Fonds de dotation est la Société Okaïdi SAS qui donne un financement au Fonds de dotation et met à disposition du Fonds du personnel sous forme de mécénat de compétence. Le fonds de dotation est également financé par des dons reçus des amis et relations des membres du fonds de dotation.

Le fonds ne fait pas appel la générosité du public, ni au niveau régional, ni au niveau national.

Au regard de ses activités, toutes d'intérêt général, il n'est pas soumis aux impôts commerciaux, et il est éligible au régime du mécénat pour l'établissement de reçus fiscaux dans le cadre des articles 200 et 238 bis du CGI.

2) FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Pas de fait significatif

3) CADRE LEGAL DE REFERENCE

Ce document constitue l'annexe au bilan de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 750.733 €, et au compte de résultat présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat nul.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01 Janvier 2022 au 31 Décembre 2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices ;

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

EURO

4) CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION OU DE PRESENTATION

Pas de changement

5) REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

5 - 1) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

5 - 2) produits du fonds de dotation

- a) Le fonds de dotation a été constitué avec une dotation initiale de 15.000 euros. Cette dotation initiale et les libéralités reçues postérieurement à la création sont consommables et sont inscrites dans les fonds propres.
- b) Les dons reçus des fondateurs et des autres donateurs pour remplir son objet sont constatés dans les fonds propres en « dotation consommable ». La consommation de la dotation consommable de l'exercice correspond à l'excédent de charges sur les produits de l'exercice.

5 - 3) Charges d'exploitation

Les autres achats et charges externes correspondent aux frais de fonctionnement du Fonds de Dotation, et s'élèvent à 14.296 €.

Les aides financières versées, soit 475.634 € correspondent aux versements effectués par le Fonds de Dotation au titre de ses actions caritatives conformément à son objet. L'octroi des aides financières peut être formalisé par la signature de conventions entre le Fonds de Dotation et les associations bénéficiaires.

Les contributions en nature, reçues au titre du mécénat de compétences, s'élèvent à 136.764 € et sont comptabilisées au pieds du compte de résultat, en charges et en produits.

6) AUTRES POINTS PREVUS PAR LE CODE DE COMMERCE

Les autres points prévus par le code de commerce, le plan comptable général ou le règlement ANC 2018-06 sont non applicables ou non significatifs.

7) TABLEAUX ANNEXES

Tableau des échéances des créances et dettes	Page 3
Tableau de suivi des Fonds Propres	Page 4
Compte de résultat par origine et destination	Page 5
Compte emploi annuel des ressources collectés auprès du public	Page 6

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Etat des créances et des dettes

WE ACT FOR KIDS Fond'Actions, fonds de dotation

Exercice clos le 31/12/2022

EURO

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1)			
		Autres immobilisations financières			
		Clients douteux ou litigieux			
		Autres créances clients			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État et autres collectivités publiques		Impôt sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			
		Divers			
		Groupe et associés			
		Débiteurs divers			
		Charges constatées d'avance			
TOTAUX			0		
(1)	Dont prêts accordés en cours d'exercice				
(1)	Dont remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2)	Prêts et avances consenties aux associés				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
		Emprunts obligataires convertibles				
		Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit		à 2 ans max. à l'origine				
		à plus de 2 ans à l'origine				
		Emprunts et dettes financières divers				
		Fournisseurs et comptes rattachés	4 800	4 800		
		Personnel et comptes rattachés				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
État et autres collectivités publiques		Impôt sur les bénéfices				
		Taxe sur valeur ajoutée				
		Obligations cautionnées				
		Autres impôts, taxes et assimilés				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
		Groupe et associés				
		Autres dettes	18 791	18 791		
		Dettes représentatives de titres emp.				
		Produits constatés d'avance				
TOTAUX			23 591	23 591		
		Emprunts souscrits en cours d'exercice				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				
		Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Tableau de suivi des Fonds Propres

WE ACT FOR KIDS Fond'Actions, fonds de dotation

Exercice clos le 31/12/2022

EURO

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	37				37
Excédent ou déficit de l'exercice					
SITUATION NETTE	37	-	-	-	37
Fonds propres consommables	760 196		456 213	489 304	727 105
Subventions d'investissement nettes	-	-	-	-	-
- Subventions d'investissement brutes					
- Subvention d'investissement amortissements					
Provisions règlementées					
TOTAL GÉNÉRAL	760 233	-	456 213	489 304	727 142

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

COMPTES DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Entité : WE ACT FOR KIDS FOND' ACTIONS

Annexe page
5/6

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	261 451	261 451	25 483	25 483
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	261 451	261 451	25 483	25 483
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat	261 451	261 451	25 483	25 483
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	195 388		464 001	
2.1 Cotisations sans contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	194 760		461 771	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	628		2 230	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DE LA DOTATION CONSOMPTIBLE	33 092	-	-	-
TOTAL	489 931	261 451	489 484	25 483
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	475 634	232 284	297 285	25 483
1.1 Réalisées en France	143 401	98 959	69 792	24 483
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	143 401	98 959	69 792	24 483
1.1 Réalisées à l'étranger	332 233	133 325	227 493	1 000
- Actions réalisées par l'organisme	88 444		94 000	1 000
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	243 789	133 325	133 493	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-	-	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	14 297		15 722	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN DOTATION CONSOMPTIBLE	-	29 167	176 477	
TOTAL	489 931	261 451	489 484	25 483
EXCEDENT OU DEFICIT	0	0	0	0

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Entité : WE ACT FOR KIDS Fond'Actions - Fonds de dotation

Annexe page 6/6

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	232 284	25 483	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	261 451	25 483
1.1 Réalisées en France	98 959	24 483	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénat	261 451	25 483
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	98 959	24 483	- Dons manuels		
1.1 Réalisées à l'étranger	133 325	1 000	- Legs, donations et assurance-vie		
- Actions réalisées par l'organisme		1 000	- Mécénat	261 451	25 483
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	133 325		1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	232 284	25 483	TOTAL DES RESSOURCES	261 451	25 483
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE					
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC SUR L'EXERCICE	29 167		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	261 451	25 483	TOTAL	261 451	25 483
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-	-
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes